

PV Commission des Terrains

Réunion du 23 Janvier 2024



Président: Monsieur CLOUVET Jean-Claude

Présents: Messieurs APERT Jean-Marie - COTIN Bernard - DHORBAIT Christian - FAILLAT

Jean-Claude - GARCIA Salvador - LORGEOUX Pascal -.

Absent excusé: Monsieur TURPIN José

<u>Assiste</u>: Madame GUILBAUDAUD Sylvie, secrétaire administrative

INFOS:

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

Ouverture de la séance par Jean Claude CLOUVET qui présente ses vœux pour cette nouvelle année 2024 aux membres présents.

Rapports concernant les réunions de la Ligue qui se sont déroulées durant le second semestre 2023 à CHARTRES, ORLEANS, TOURS.

BOURGES stade de la ROTTÉE l **terrain SYE N° NNI 180330301** non homologué et plus référencé sur stadium.

LA CHAPELLE SAINT-URSIN Stade omnisports 1 **terrain SYE N° NNI 180500101** en attente d'homologation test *in situ* à réaliser.

SAINT-DOULCHARD stade des Verdins 1 **N° NNI 182050201** le délai accordé prend fin le 31 mars 2024 pour la réalisation du tunnel de liaison sécurisé vestiaires/terrain.

Courant novembre 2023, le District de l'Indre a invité les membres de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives (CRTIS) au stade Gaston-Petit de Châteauroux pour découvrir les nouveaux composants des terrains synthétiques que sont le liège, le maïs, et des noyaux d'olives pulvérisés.

. *********

Décisions de la CRTIS:

ECLAIRAGE:

BOURGES stade Yves-du-Manoir - NNI 180330201 classé E7

ST AMAND-MONTROND Stade Gesset NNI 181970101 classé E5

SOULANGIS Stade des Creusettes NNI 182530101 classé E7

MEHUN/YEVRE Stade André Poitreneau NNI 181410101 Non Homologué

TERRAINS:

AVORD Stade Georges Chedin 1 NNI 180180101 classé **T5**

BOURGES Stade Jacques Rimbault 1 NNI 180330101 Homologation

des vestiaires

FARGES EN SEPTAINE Stade des Epinettes NNI 180920101 Classé foot àl1

Rappel: l'AOP (autorisation d'ouverture au public) est obligatoire pour un classement T5

CONTROLES DES TERRAINS:

BRINON/SAULDRE Stade les Pointards – date à définir

Mrs APERT et LORGEOUX

PLAIMPIED-GIVAUDINS Stade Municipal – date à définir

Mrs CLOUVET et GARCIA

ST AMAND-MONTROND Stade du Pré-des-Jones 2 & 3 – stade Baraton n°2

Le 27/02/24 à 14h00.

Mrs DHORBAIT et FAILLAT

ST FLORENT/CHER Stade Maurice Bacquet 1, le 05/03/24 à 10h00.

Mrs COTIN et LORGEOUX.

Prochaine réunion le 26 mars 2024 à 17h00.

Fin de la réunion 19h30

Le Président de la Commission,

Jean-Claude CLOUVET

Le Secrétaire de la Commission,

Christian DHORBAIT